

Fiche périscolaire

Année scolaire 2021-2022

Garderie, restauration et mercredis loisirs

(voir tarifs dans le règlement intérieur)

Enfant :

Nom :	Prénom
École :	
Date de rentrée	

né(e) le :	à :	
<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> masculin	
adresse :		
transport scolaire :	<input type="checkbox"/> oui, préciser circuit :	<input type="checkbox"/> non

Merci de fournir :

- une photocopie de la dernière attestation caf / msa si quotient familial inférieur ou égal à 500€
- une photocopie de l'attestation d'assurance couvrant les risques liés aux activités périscolaires

Restauration

cas n°1 : votre enfant **fréquentera régulièrement toute l'année et à jours fixes** le restaurant scolaire.

Votre enfant sera inscrit systématiquement les jours cochés. Vous n'avez plus de démarche à effectuer sauf en cas de changement de situation. Les repas seront facturés en cas d'absence non justifiée, **au plus tard 15 jours après l'absence**.

lundi mardi jeudi vendredi

pour les repas particuliers, préciser : sans porc sans viande

cas n°2 : votre enfant **fréquentera occasionnellement** le restaurant scolaire

Le service de restauration **doit être prévenu 8 jours à l'avance**. Sans cette inscription, votre enfant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire, sauf urgence.

cas n°3 : votre enfant **ne fréquentera jamais** le restaurant scolaire **et ne pourra y être accueilli**.

Votre enfant ne pourra pas être accueilli sur le temps du midi. Les horaires de l'école devront être respectés.

Garderie

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin et le soir (*voir règlement intérieur pour les horaires et le tarif*)

cas n°1 : votre enfant **fréquentera régulièrement ou occasionnellement** le service de garderie.

cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le service de garderie. Les horaires de début et fin de temps scolaire devront être respectés.

Mercredis loisirs

Argentan Intercom propose des accueils en centres de loisirs en période scolaire, les mercredis, dans ses écoles d'Écouché-les-Vallées et de Trun. (*voir règlement intérieur pour les horaires et le tarif*)

cas n°1 votre enfant **fréquentera régulièrement ou occasionnellement** le centre de loisirs.

cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le centre de loisirs.

Renseignements médicaux

Votre enfant a des allergies : oui non

si oui, lesquelles ?

Si oui, merci de **prendre contact avec le médecin scolaire en vue d'établir un PAI (projet d'accueil individualisé) au 02.33.67.49.30**

Le PAI est un dispositif permettant de faciliter l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il doit leur permettre de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, d'assurer leur sécurité et de compenser les inconvénients liés à leur état de santé (asthme, allergie,...).

Autres informations (port de petit appareillage de type lunettes, prothèse dentaire, auditive,...).....

Le droit à l'image

j'autorise

je n'autorise pas

L'utilisation audio / vidéo / photographique ou les œuvres produites de mon enfant sur les supports dématérialisés de la collectivité (sites internet, réseaux sociaux,...), bulletin des écoles, magazine d'Argentan Intercom, presse ou tout autre support édité par la communauté de communes.

Prise en charge médicale et soins

En cas d'accident ou de maladie, les personnes qui se chargent de votre enfant s'efforcent de prévenir rapidement la famille. **En cas d'urgence**, le personnel de l'école ou la personne responsable de votre enfant fera **appel aux services d'urgences (SAMU, pompiers,...)**.

Personnes à contacter en cas d'urgence autres que les parents de l'enfant (grands-parents, tata, frère, soeur...)

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté :
1			
2			

Personnes autorisées à récupérer votre enfant autres que les parents de l'enfant (grands-parents, tata, frère, soeur...)

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté :
1			
2			

Signature obligatoire des deux responsables légaux (sauf jugement)

responsable légal 1

Je, soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

le : signature :

responsable légal 2

Je, soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

le : signature :

En cas de signature d'un seul représentant légal

responsable légal

Je, soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter, déclare être la seule personne à assumer effectivement la responsabilité légale de l'enfant et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

le : signature :